

A large teal triangle on the left side of the page, pointing towards the right.

RAPPORT D'ACTIVITÉ credit.fr
ANNEE 2020

2020 : Encore plus proche de nos clients

Comme vous vous en doutez 2020 a été une année intense pour notre entreprise.

Dès le mois de Mars face à cette crise inédite, nous avons choisi de ne pas octroyer de nouveaux crédits pendant le premier confinement parce que nous trouvions que la visibilité était trop faible. On en a de nouveau proposé à partir du 25 mai. Pendant cette période de confinement, nous nous sommes surtout attachés à prendre contact avec tous nos clients emprunteurs pour savoir comment on pouvait les accompagner. Sur les 500 prêts en portefeuille à l'époque, nous en avons réaménagé 168 avec des reports d'échéances.

En Mai nous avons réussi, sans interruption de service, la migration vers notre nouveau de partenaire monétique pour améliorer encore l'expérience utilisateur de nos 27 000 prêteurs et bénéficier de la puissance de la solution Lemonway.

Parallèlement, nous avons renforcé notre process d'octroi pour tenir compte de cette situation sans précédent.

Enfin parce que nous jugeons important d'apporter notre pierre au soutien de l'économie, nous avons été une des rares plateformes à commercialiser du PGE, activité que nous pouvons considérer comme pro bono.

Assez paradoxalement, la mise en œuvre du PGE a contribué à voir émerger des sollicitations de prêts issues d'entreprises de tailles plus importantes notamment parce que les banques affichent des délais d'instruction sensiblement plus longs. Nous avons par exemple financé 3 entreprises cotées à l'Euronext. La taille de notre dossier moyen a augmenté de plus de 40 K€ pour se situer à 197 K€.

Notre filiale HOMUNITY.COM avec 71 projets immobiliers supplémentaires a continué sa forte croissance pour atteindre près de 180 M€ financés depuis l'origine, tandis que notre Joint-Venture NEOCREDIT.CH en Suisse avec Vaudoise Assurances a financé 30 entreprises helvétiques.



Thomas de Bourayne
Président de credit.fr

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

10 148

Nombre de demandes de crédit reçues

102

Nombre de projets retenus

102

Nombre de projets financés

2 971 126 502 €

Montant de demandes de crédit reçues

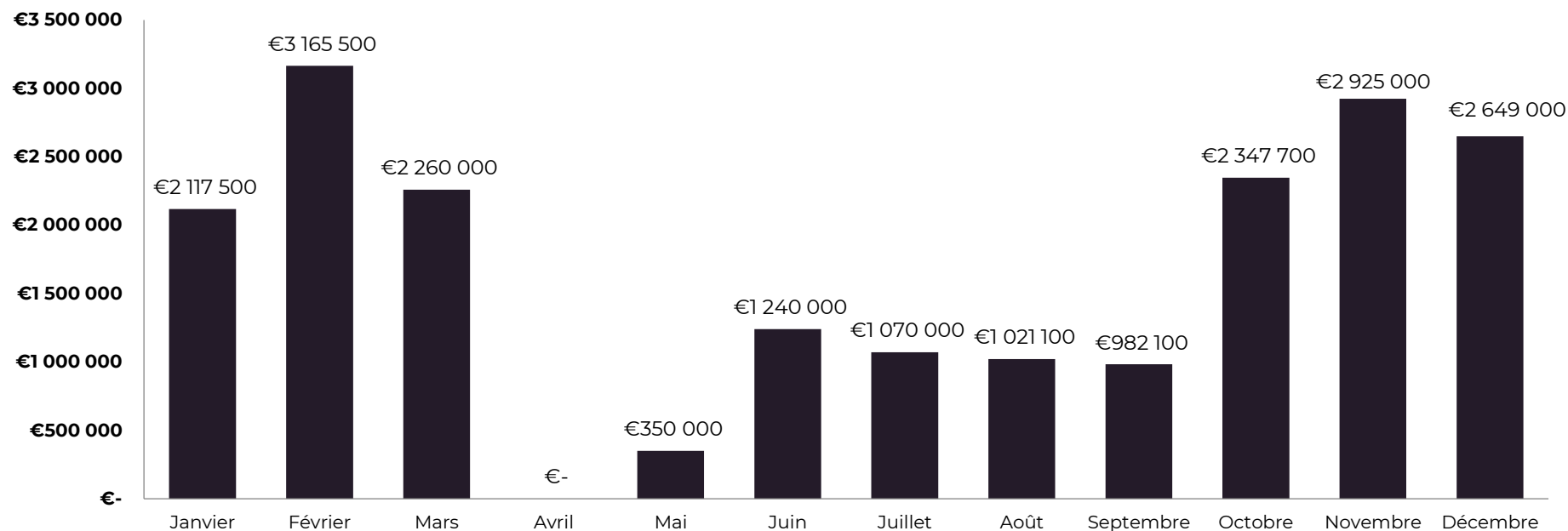
20 127 900 €

Montant de projets retenus

20 127 900 €

Montant de projets financés

ÉVOLUTION DES COLLECTES CLÔTURÉES



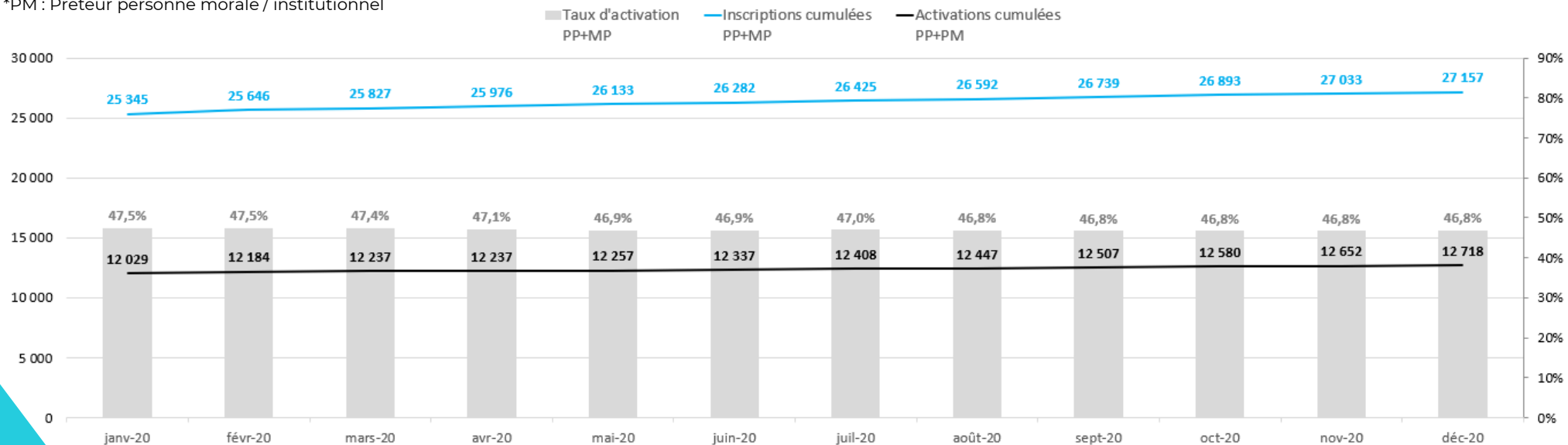
PRÊTEURS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

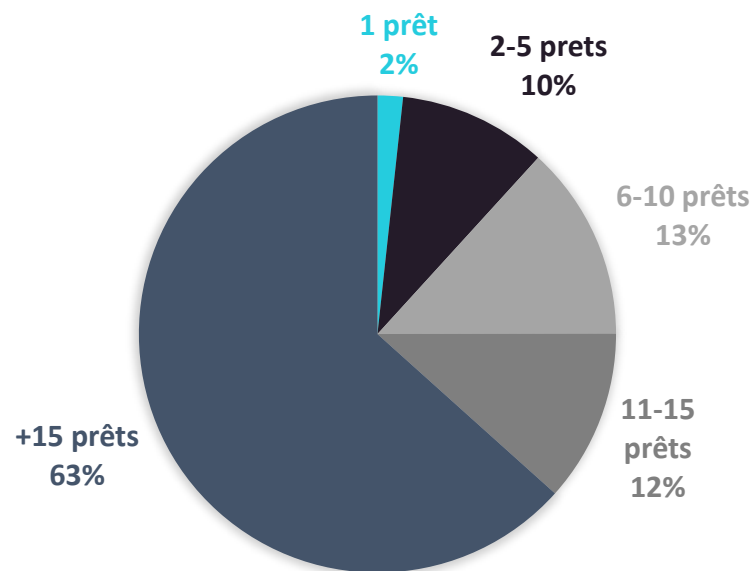
ÉVOLUTION CUMULEE DES COMPTES PRÊTEURS

*PP : Prêteur particulier

*PM : Prêteur personne morale / institutionnel



NOMBRE D'ENGAGEMENT MOYEN PAR PRÊTEUR PP*



160 €

Prêt moyen

386

Nombre moyen de prêteurs par projet

*PP : Prêteur particulier

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

197 332 €

Montant moyen des projets financés

5,22 %

Taux d'intérêt moyen brut servi aux prêteurs

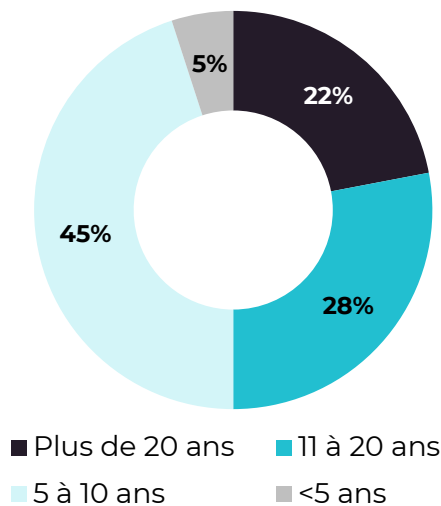
102 heures

Durée moyenne des collectes

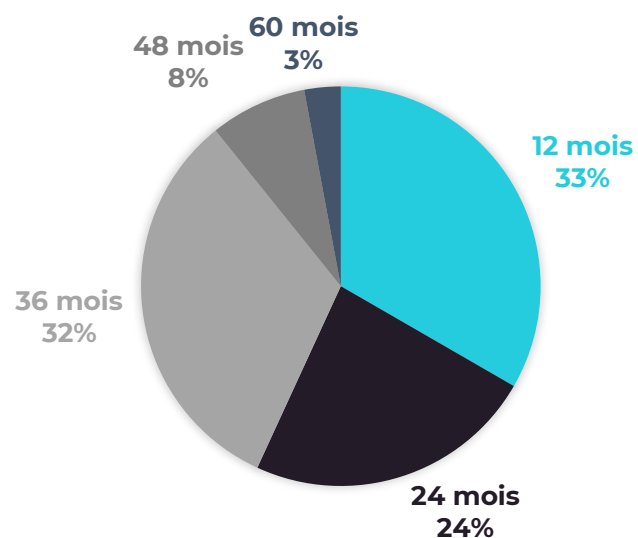
14 ans

Ancienneté moyenne des entreprises financées

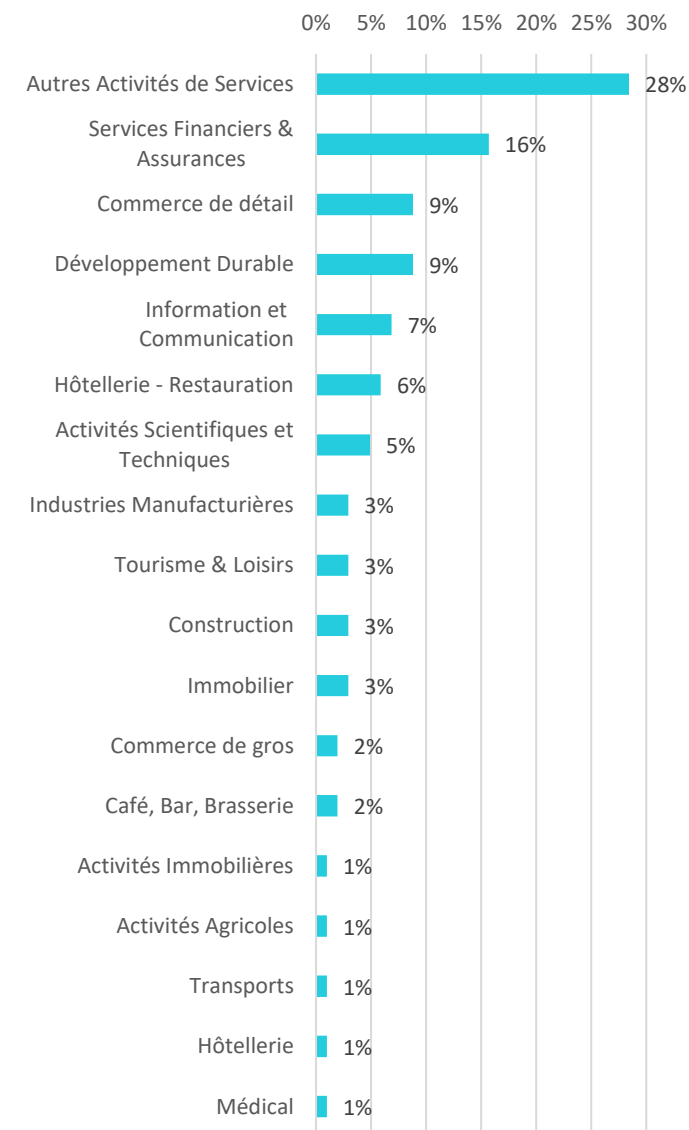
RÉPARTITION DES ENTREPRISES FINANCÉES PAR ANCIENNETÉ



RÉPARTITION DES ENTREPRISES FINANCÉES PAR DURÉE D'EMPRUNT



RÉPARTITION DES ENTREPRISES FINANCÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Taux réglementaires

Définitions

- Taux 1 (premier tiret du b du 3° de l'article R.548-5 du CMF) : Nombre de projets correspondants à des crédits présentant des échéances impayées depuis plus de 2 mois / nombre de projets correspondant à des crédits ayant un capital restant dû.
- Taux 2 (premier tiret du b du 3° de l'article R.548-5 du CMF) : Somme du capital restant dû des crédits présentant au moins une échéance impayée de plus de deux mois / la somme du capital restant dû de l'ensemble des crédits.
- Taux 3 (premier tiret du b du 3° de l'article R.548-5 du CMF) : Nombre de projets présentant des échéances qui restent impayées à la fin du mois / nombre de projets ayant un capital restant dû à la fin du mois.

Au 31/12/2020

IFP (prêts)

1. Taux 1 = 5,54%
2. Taux 2 = 6,85%
3. Taux 3 = 5,30%

Au 30/09/2020

IFP (prêts)

1. Taux 1 = 4,61%
2. Taux 2 = 7,55%
3. Taux 3 = 4,76%

Au 30/06/2020

IFP (prêts)

1. Taux 1 = 5,19%
2. Taux 2 = 7,92%
3. Taux 3 = 6,23%

Au 31/03/2020

IFP (prêts)

1. Taux 1 = 5,01%
2. Taux 2 = 8,69%
3. Taux 3 = 5,27%

Au 31/12/2020

CIP (minibons)

1. Taux 1 = 5,65%
2. Taux 2 = 6,45%
3. Taux 3 = 5,80%

Au 30/09/2020

CIP (minibons)

1. Taux 1 = 5,52%
2. Taux 2 = 7,48%
3. Taux 3 = 5,57%

Au 30/06/2020

CIP (minibons)

1. Taux 1 = 5,33%
2. Taux 2 = 7,42%
3. Taux 3 = 4,99%

Au 31/03/2020

CIP (minibons)

1. Taux 1 = 4,59%
2. Taux 2 = 6,42%
3. Taux 3 = 4,82%

Credit.fr attire l'attention des prêteurs que la multiplication des indicateurs de risque (taux de défaut CIP/IFP, indicateurs de performance, statistiques) peut compliquer la lecture de ces indicateurs. Il convient d'être vigilant quant à la définition de l'indicateur de risque considéré, le périmètre des instruments financiers concernés (prêts d'une part, minibons d'autre part, voire les deux de façon consolidée) et la période couverte (12 mois, 36 mois). Les prêts et minibons étant des obligations de même rang des emprunteurs, différencier les taux de défauts est susceptible de faire chuter artificiellement les statistiques de taux de défaut sur l'une ou l'autre des catégories et donc présenter une image plus flatteuse du risque de défaut.

Taux réglementaires

Définitions

- Taux 1 (premier tiret du b du 3° de l'article R.548-5 du CMF) : Nombre de projets correspondants à des crédits présentant des échéances impayées depuis plus de 2 mois / nombre de projets correspondant à des crédits ayant un capital restant dû.
- Taux 2 (premier tiret du b du 3° de l'article R.548-5 du CMF) : Somme du capital restant dû des crédits présentant au moins une échéance impayée de plus de deux mois / la somme du capital restant dû de l'ensemble des crédits.
- Taux 3 (premier tiret du b du 3° de l'article R.548-5 du CMF) : Nombre de projets présentant des échéances qui restent impayées à la fin du mois / nombre de projets ayant un capital restant dû à la fin du mois.

Au 31/12/2019

IFP (prêts)

1. Taux 1 = 6,01%
2. Taux 2 = 9,07%
3. Taux 3 = 6,40%

Au 30/09/2019

IFP (prêts)

1. Taux 1 = 5,80%
2. Taux 2 = 8,27%
3. Taux 3 = 6,80%

Au 30/06/2019

IFP (prêts)

1. Taux 1 = 6,84%
2. Taux 2 = 8,83%
3. Taux 3 = 7,61%

Au 31/03/2019

IFP (prêts)

1. Taux 1 = 5,78%
2. Taux 2 = 7,13%
3. Taux 3 = 5,76%

Au 31/12/2019

CIP (minibons)

1. Taux 1 = 4,10%
2. Taux 2 = 3,82%
3. Taux 3 = 4,73%

Au 30/09/2019

CIP (minibons)

1. Taux 1 = 3,57%
2. Taux 2 = 3,65%
3. Taux 3 = 4,87%

Au 30/06/2019

CIP (minibons)

1. Taux 1 = 3,21%
2. Taux 2 = 3,26%
3. Taux 3 = 3,98%

Au 31/03/2019

CIP (minibons)

1. Taux 1 = 2,62%
2. Taux 2 = 2,48%
3. Taux 3 = 2,50%

Credit.fr attire l'attention des prêteurs que la multiplication des indicateurs de risque (taux de défaut CIP/IFP, indicateurs de performance, statistiques) peut compliquer la lecture de ces indicateurs. Il convient d'être vigilant quant à la définition de l'indicateur de risque considéré, le périmètre des instruments financiers concernés (prêts d'une part, minibons d'autre part, voire les deux de façon consolidée) et la période couverte (12 mois, 36 mois). Les prêts et minibons étant des obligations de même rang des emprunteurs, différencier les taux de défauts est susceptible de faire chuter artificiellement les statistiques de taux de défaut sur l'une ou l'autre des catégories et donc présenter une image plus flatteuse du risque de défaut.

Taux réglementaires

Définitions

- Taux 1 (premier tiret du b du 3° de l'article R.548-5 du CMF) : Nombre de projets correspondants à des crédits présentant des échéances impayées depuis plus de 2 mois / nombre de projets correspondant à des crédits ayant un capital restant dû.
- Taux 2 (premier tiret du b du 3° de l'article R.548-5 du CMF) : Somme du capital restant dû des crédits présentant au moins une échéance impayée de plus de deux mois / la somme du capital restant dû de l'ensemble des crédits.
- Taux 3 (premier tiret du b du 3° de l'article R.548-5 du CMF) : Nombre de projets présentant des échéances qui restent impayées à la fin du mois / nombre de projets ayant un capital restant dû à la fin du mois.

Au 31/12/2018	Au 30/09/2018	Au 30/06/2018	Au 31/03/2018
IFP (prêts)	IFP (prêts)	IFP (prêts)	IFP (prêts)
1. Taux 1 = 5,11%	1. Taux 1 = 5,01%	1. Taux 1 = 4,68%	1. Taux 1 = 3,28%
2. Taux 2 = 7,16%	2. Taux 2 = 6,60%	2. Taux 2 = 4,97%	2. Taux 2 = 3,55%
3. Taux 3 = 5,07%	3. Taux 3 = 5,10%	3. Taux 3 = 5,19%	3. Taux 3 = 3,58%
Au 31/12/2018	Au 30/09/2018	Au 30/06/2018	Au 31/03/2018
CIP (minibons)	CIP (minibons)	CIP (minibons)	CIP (minibons)
1. Taux 1 = 2,27%	1. Taux 1 = 1,79%	1. Taux 1 = 2,17%	1. Taux 1 = 2,13%
2. Taux 2 = 3,01%	2. Taux 2 = 1,28%	2. Taux 2 = 1,48%	2. Taux 2 = 2,53%
3. Taux 3 = 2,56%	3. Taux 3 = 1,79%	3. Taux 3 = 2,17%	3. Taux 3 = 2,13%

Credit.fr attire l'attention des prêteurs que la multiplication des indicateurs de risque (taux de défaut CIP/IFP, indicateurs de performance, statistiques) peut compliquer la lecture de ces indicateurs. Il convient d'être vigilant quant à la définition de l'indicateur de risque considéré, le périmètre des instruments financiers concernés (prêts d'une part, minibons d'autre part, voire les deux de façon consolidée) et la période couverte (12 mois, 36 mois). Les prêts et minibons étant des obligations de même rang des emprunteurs, différencier les taux de défauts est susceptible de faire chuter artificiellement les statistiques de taux de défaut sur l'une ou l'autre des catégories et donc présenter une image plus flatteuse du risque de défaut.



Thomas de Bourayne
Président de Credit.fr



Guillaume Arnaud
Directeur Général
de TIKEHAU IM



Henri Marcoux
Directeur Général
Adjoint de TIKEHAU
CAPITAL



Nathalie Bleunven
Responsable
Financement Corporate
de TIKEHAU CAPITAL



Clément Jeanmaire
Chargé de Projets
Business Development
de TIKEHAU IM